Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCES-VERBAL du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois

Séance du : jeudi 5 avril 2018 à 20 h 30

Sous la présidence de Madame Véronique MOYON, Présidente

Ont répondu à l'appel :

		Présent	Absent (1)
Crossac	MOYON Véronique	X	
	SEEMANN Jean-Paul		X pouvoir
	PIED Marie-Anne	X	
	SAINDRENAN Daniel	X	
Drefféac	JOUNY Philippe	X	
	LAMACQ Valérie	X	
	CHATEAU Daniel	X	
Guenrouët	ROBERT Sylvain	X	
	CHANTOSME Danièle		X pouvoir
	PELÉ Joseph	X	
	MILLET Frédéric	X	
Missillac	MOGAN Jean-Louis	X	
	CHATAL Audrey		X pouvoir
	JOSSE Patrice	X	
	RIALLAND Nelly	X	
	BROUSSARD Didier	X	
	GUILLET Claudine		X
Sévérac	PECOT Didier	X	
	PEROUZE Régine	X	

		Présent	Absent (1)
Pont-Château	CORNET Danielle	X	
	LONGATTE Paul	X	
	MORAND Sylvie	X	
	MOYON Armel	X	
	ABOT Margareth	X	
	GUIHENEUF Arnaud		X
	BLANCHARD Angélique	X	
	CLOUET Bernard	X	
	BRIAND Marie-Christine		X
	POILVE Stéphane	X	
	MAHE Muriel	X	
St Gildas des Bois	TRILLARD André	X	
	TREHELLO Laurence	X	
	LEGRAND Jean-François	X	
	GALON Fabienne	X	
	PERAIS Marie-Thérèse		excusée
Ste Anne sur Brivet	BELLIOT Philippe	X	
	JOSSO Marie	X	
	LEGENTILHOMME Hugues	X	
	HERVY Karine	X	
Ste Reine de Bretagne	PERRAIS Michel	X	
	BUZAY Marie-Thérèse	X	
	BERTHO Samuel	X	

(1) préciser si excusé

Procuration (s) :

M. Jean-Paul SEEMANN donne procuration à Mme Marie-Anne PIED pour voter en son nom.

Mme Danièle CHANTOSME donne procuration à M. Sylvain ROBERT pour voter en son nom.

Mme Audrey CHATAL donne procuration à M. Jean-Louis MOGAN pour voter en son nom.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 22 février 2018
2) Approbation des comptes administratifs 2017 en conformité avec le compte de gestion
3) Affectation des résultats
4) Vote des taux d'imposition
5) Vote des budgets primitifs 2018
6) Tarifs
7) Subventions
8) Admission en non valeurs de produits irrecouvrables et créances éteintes
9) Division en volume – complexe sportif Jean Galfione à Pont-Château
10) Cessions de terrain

Divers.

M. Didier BROUSSARD est désigné secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'appel. Le Quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2018

Mme la Présidente soumet au vote l'adoption du compte-rendu du Conseil communautaire du 22 février 2018. Le compte-rendu n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

2018-19 à 2018-024 Approbation des Comptes Administratifs 2017 en conformité avec le compte de gestion

M. Philippe BELLIOT, Président de la commission « finances », donne lecture des comptes administratifs concernant les différents budgets :

- Budget annexe « bâtiments industriels »
- Budget annexe « zones d'activités »
- Budget annexe « transports »
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « Environnement – Déchets »
- Budget général de la Communauté de communes

Il soumet au Conseil communautaire, hors de la présence de la Présidente, l'approbation des comptes administratifs en conformité avec les comptes de gestion du comptable, visés exacts dans leurs résultats par la Direction Régionale des Finances Publiques - conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2121-14 et 31.

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des membres présents, selon les tableaux transmis à chaque conseiller communautaire avec la note de synthèse.

2018-25 à 2018-026 Affectation des résultats

Monsieur BELLIOT propose au Conseil communautaire d'affecter les résultats de l'exercice 2017 selon le détail suivant :

Budget annexe « bâtiments industriels »

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	REPORT N-1	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	547 586,75 €	1 034 738,57 €	487 151,82 €	0,00 €	**487 151,82 €**
INVESTISSEMENT	254 872,65 €	673 613,94 €	418 741,29 €	-189 381,07 €	**229 360,22 €**
TOTAL GENERAL	802 459,40 €	1 708 352,51 €	905 893,11 €	-189 381,07 €	**716 512,04 €**

Budget annexe « zones d'activités »

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	REPORT N-1	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	10 845 152,81 €	11 246 989,46 €	401 836,65 €	1 264 282,93 €	**1 666 119,58 €**
INVESTISSEMENT	10 686 924,29 €	10 817 706,82 €	130 782,53 €	-3 149 261,61 €	**-3 018 479,08 €**
RESTES A REALISER				0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT				-3 149 261,61 €	-3 018 479,08 €
TOTAL GENERAL					**-1 352 359,50 €**

Budget annexe « Transports »

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	REPORT N-1	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	909 282,54 €	1 192 560,17 €	283 277,63 €	338 233,27 €	**621 510,90 €**
INVESTISSEMENT	0,00 €	610,65 €	610,65 €	20 065,59 €	**20 676,24 €**
TOTAL GENERAL	909 282,54 €	1 193 170,82 €	283 888,28 €	358 298,86 €	**642 187,14 €**

Budget annexe « SPANC »

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	REPORT N-1	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	172 313,89 €	175 763,81 €	3 449,92 €	20 483,11 €	**23 933,03 €**
INVESTISSEMENT	0,00 €	8 349,27 €	8 349,27 €	17 444,45 €	**25 793,72 €**
TOTAL GENERAL	172 313,89 €	184 113,08 €	11 799,19 €	37 927,56 €	**49 726,75 €**

Budget annexe « Environnement Déchets »

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	REPORT N-1	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	3 679 208,55 €	3 547 977,09 €	-131 231,46 €	223 105,05 €	**91 873,59 €**
INVESTISSEMENT	574 878,81 €	298 321,55 €	-276 557,26 €	274 753,59 €	-1 803,67 €
RESTES A REALISER				0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT				274 753,59 €	-1 803,67 €
TOTAL GENERAL					**90 069,92 €**

Budget général « Communauté de communes »

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	REPORT N-1	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	11 972 355,14 €	12 563 591,24 €	591 236,10 €	2 000 928,04 €	2 592 164,14 €
INVESTISSEMENT	5 479 619,79 €	5 757 054,13 €	277 434,34 €	168 095,94 €	445 530,28 €
RESTES A REALISER	1 400 000,00 €	396 300,00 €	-1 003 700,00 €	0,00 €	-1 003 700,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT				168 095,94 €	-558 169,72 €
TOTAL GENERAL					**2 033 994,42 €**

Pour le budget général et le budget annexe « bâtiments industriels », il est prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2017 la somme nécessaire pour couvrir le déficit de la section d'investissement, qui sera inscrite au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du B.P. 2018. L'excédent de fonctionnement restant sera repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de l'exercice 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-27 Vote des taux d'imposition

La commission « finances » réunie le 23 mars 2018, propose de majorer les taux d'imposition communautaires de 2017 de 3 % pour l'année 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation : 7.95 %
- Taxe additionnelle FNB : 2.64 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties 1.03 %
- Cotisation foncière des entreprises : 26.03 %

M. Bernard CLOUET déclare qu'il s'abstiendra sur le vote des taux, ainsi que sur le vote du budget primitif du budget principal. Le budget principal va, pour la 2ème année consécutive, être voté en déficit (hors reprise de l'excédent antérieur). Il considère que la situation financière de la Communauté de communes se dégrade et il aurait souhaité, dès cette année, des mesures plus concrètes et un lien plus affirmé entre les finances de la Communauté de communes et des communes.

Mme la Présidente répond que le bureau / commission de finances a bien conscience de la situation financière de la Communauté de communes. L'intercommunalité doit faire face à une baisse des dotations de l'Etat, ainsi qu'à des transferts de compétences. Aussi, un travail d'optimisation des finances a été engagé. Il se traduira par la mise en place d'un véritable pacte fiscal et financier, qui sera partagé avec les communes. Il convient de prendre le temps nécessaire à la concertation. Ce document sera proposé dans l'année à l'approbation des Conseils municipaux et du Conseil communautaire.

M. Frédéric MILLET informe l'assemblée qu'il votera contre le budget primitif du budget principal, ainsi que sur le vote des taux. En effet, il s'oppose à la majoration de 3 % de la cotisation foncière des entreprises (CFE) considérant que cette mesure pénalisera l'activité économique et notamment le commerce de proximité.

Mme la Présidente lui répond qu'il est demandé, cette année, un effort fiscal tant aux particuliers qu'aux entreprises. Les particuliers seront également soumis à une majoration de 3 % de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti.

Enfin, certains élus insistent sur le fait qu'il n'est pas souhaitable d'opposer les communes et la Communauté de communes. Il convient au contraire de préserver une solidarité, qui sera à l'avenir de plus en plus nécessaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour - une voix contre (M. Frédéric MILLET) et une abstention (M. Bernard CLOUET), valide la majoration de 3% proposée des taux d'imposition des taxes directes locales 2017 pour l'année 2018.

2018-28 à 2018-033 Vote des Budgets Primitifs 2018

Conformément à l'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire de procéder au vote des différents Budgets Primitifs 2018.

La Commission « Bureau - Finances » s'est réunie le vendredi 23 mars 2018.

M. Philippe BELLIOT donne lecture au Conseil communautaire des propositions de budgets primitifs 2018 :

BUDGETS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Budget annexe Bâtiments Industriels	566 951,00	765 881,00
Budget annexe Zones d'activités	13 108 880,00	14 217 149,00
Budget annexe Transports de personnes	1 632 520,00	21 287,00
Budget SPANC	201 900,00	29 560,00
Budget Environnement – déchets	3 865 069,00	721 040,00
Budget général Communauté de communes	14 527 710,00	7 120 972,00

L'ensemble des dépenses et recettes des différents budgets (fonctionnement et investissement) sont détaillées.

L'ensemble des documents budgétaires (comptes administratifs 2017 et projets de budgets primitifs 2018) a été annexé à la note de synthèse.

Ces documents sont également disponibles près du secrétariat de la Communauté de communes.

Les budgets primitifs 2018 sont adoptés par le Conseil communautaire, comme suit :

- Budget annexe « Bâtiments industriels » : unanimité - 38 voix pour
- Budget annexe « Zones d'activités » : unanimité - 38 voix pour
- Budget annexe « Transports » : unanimité - 38 voix pour
- Budget annexe « SPANC » : unanimité - 38 voix pour
- Budget annexe « Environnement – déchets » : unanimité - 38 voix pour
- Budget général « Communauté de communes » : 36 voix pour et 1 voix contre (M. Frédéric MILLET) et 1 abstention (M .Bernard CLOUET)

2018-34 Subventions

Sur proposition du bureau réuni le 23 mars 2018, le Conseil communautaire émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'attribution des subventions au titre de l'année 2018, aux associations suivantes :

- Comité d'organisation de la foire expo de Pont-Château : 1000 €
- Collectif d'organisation de la foire expo de Guenrouët : 500 €

2018-35 à 2018-039 Tarifs

Après avis du bureau communautaire, Mme la Présidente propose à l'assemblée de maintenir les tarifs 2017 pour les équipements suivants :

- piscine de Guenrouët - saison 2018 (accès et consommations au bar de la piscine)

- mini-golf de Guenrouët – saison 2018

- piscine de Ste Anne sur Brivet (à compter du 1er juillet 2018)

- école de Musique de Pont-Château (à compter du 1er septembre 2018)

Avis favorable à l'unanimité du Conseil communautaire.

2018-40 Admission en non valeurs de produits irrecouvrables et créances éteintes

Le Conseil communautaire, après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à l'admission en non-valeurs et créances éteintes concernant les produits suivants :

	Créances éteintes	Admission en non-valeur
Budget général	2 262.77 €	4 697.33 €
Budget annexe « environnement – déchets »	5 436.82 €	2 432.24 €
Budget annexe « Transports »	874.00 €	11 350.97 €

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il s'agit principalement de recouvrement de créances minimes et que le receveur a justifié dans la forme prévue par les règlements, de décisions juridiques, de l'insolvabilité du débiteur ou de la caducité des créances et que les cotes susvisées ne paraissent pas susceptibles de recouvrement.

2018-41 Complexe sportif Jean Galfione à Pont-Château (Division en volumes et remboursement de charge de la salle Roland Loquet)

Madame la Présidente informe l'assemblée que, suite à l'ouverture du complexe sportif Jean Galfione en septembre 2017, il paraît nécessaire de régulariser la propriété entre la commune de Pont-Château et la Communauté de communes, concernant l'emprise foncière de cet équipement, comprenant le gymnase et la salle Roland Loquet.

Le terrain constituant l'assiette foncière de l'ensemble immobilier est situé sur la commune de Pont-Château, Zone du Landas. Il est composé de la parcelle cadastrée section AK 470 d'une superficie de 6 946 m², appartenant à la Commune de Pont-Château.

Un géomètre a été désigné et a procédé à la division de l'emprise foncière concernée, dont le projet a été transmis aux élus en annexe à la note de synthèse.

Mme la Présidente présente plus précisément cette division.

Il est noté que le bien immobilier désigné ci-dessus est divisé en 2 volumes attribués de la manière suivante :

VOLUME 1 :

Volume à destination de GYMNASE « Jean Galfione », d'une superficie de 6 875 m², avec : vestiaires, sanitaires, circulations, cafétéria, liaison public et liaison joueur, ainsi qu'un patio et les espaces verts attenants, le tout destiné à être cédé à la Communauté de Communes

VOLUME 2

Volume à destination de SALLE ANNEXE « Roland Loquet », d'une superficie de 439 m², avec : stockages et local CTA, revenant à la Commune de Pont-Château.

Le cahier des charges détermine notamment les servitudes réciproques et perpétuelles grevant et profitant aux biens constituant l'ensemble immobilier ; Il institue également les règles d'intérêt commun qui sont imposées aux propriétaires des biens situés à l'intérieur du périmètre de l'ensemble immobilier.

Les charges, telles que définies au cahier des charges, sont réparties dans les proportions suivantes :

N° du lot de volume	Charges générales
1	80
2	20
	100

Par ailleurs et au vu de la division en volumes, Mme la Présidente soumet au Conseil communautaire la convention à intervenir avec la Commune de Pont-Château pour le remboursement des charges de la salle Roland Loquet, dont le projet a été transmis aux élus en annexe à la note de synthèse.

Celle-ci précise les modalités de répartition de charges liées aux installations communes entre la Communauté de Communes du pays de Pont-Château – Saint-Gildas-des Bois et la commune de Pont-Château (installations électriques, chauffage, eau, participation aux contrats de maintenance / d'entretien).

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans et sera renouvelée par tacite reconduction pour la même période.

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable à la division en volumes présentée précédemment. La vente de l'emprise foncière du gymnase au profit de la Communauté de communes sera réalisée, suivant la division en volumes, sur la base de l'euro symbolique.
- valide la convention de remboursement des charges de la salle Roland Loquet par la Commune de Pont-Château.
- autorise Mme la Présidente à engager toutes procédures et à signer tous documents relatives à ce dossier (convention de remboursement des charges, acte notarié à intervenir par devant Me MERY notaire à Pont-Château concernant la division en volumes...).

Mme la Présidente informe l'assemblée du sinistre survenu le 5 mars dernier dans la salle principale du complexe Jean Galfione. Une plaque du faux plafond s'est détachée. Il a été constaté qu'une poutre de la charpente avait bougé. Cette situation rend inutilisable l'équipement. Il a été, par mesure de sécurité, immédiatement fermé par arrêté de Mme le Maire de Pont-Château.

Cela entraîne des inconvénients pour les utilisateurs (associations, collèges...). Mme la Présidente tient toutefois à remercier la réactivité et la solidarité intercommunale par la mise à disposition d'équipements sportifs notamment par la ville de Pont-Château.

Il est précisé que ce sinistre entre dans la garantie décennale des entreprises concernées. Une première réunion d'expertise a eu lieu et tout sera mis en œuvre pour une réouverture de l'équipement dans les meilleurs délais.

2018-42 à 2018-043 Cessions de terrain

M. Jean-Louis MOGAN, Vice-Président en charge du Développement économique, informe le Conseil Communautaire de deux demandes d'acquisition de terrains situés sur le Parc d'activités de l'Abbaye II à Pont-Château et sur le Parc d'activités la Mission à St Gildas des Bois.

Parc d'activités de l'Abbaye II à Pont-Château

La demande concerne l'acquisition du lot n°12 d'une superficie approximative de 5 160 m² au profit de M. David Denis, Président de la SAS TRANSMEDIAL. La cession serait consentie moyennant le prix de 144 480 € HT (28 €/ m²)

Avis favorable à l'unanimité.

Parc d'activités de la Mission à St Gildas des Bois

La demande concerne l'acquisition du lot n°A1 d'une superficie approximative de 1 170 m² au profit de la SCI VALPAR représentée par M. Yohann ROLLAIS. La cession serait consentie moyennant le prix de 32 760 € HT (28 €/ m²).

Avis favorable à l'unanimité.

Divers

Mme la Présidente informe l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil communautaire se tiendra le jeudi 7 juin 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance.

La Présidente,

Véronique MOYON

SIEGE DE COMMUNAUTE du "Pays de Pont-Château - St Gildas-des-Bois"
2 rue des Châtaigniers
44160
PONT-CHATEAU